Compte rendu du colloque consacré à la Vénerie du lapin

Le colloque de la Vénerie du lapin s'est déroulé dans la grange aux dîmes du domaine de Chambord, le Samedi 14 Juin 2014 à 15 heures, en présence de Pierre de Rouälle, président de la Société de Vénerie, de Chantal Langlais et de Jean-Charles Morin, administrateurs. Il regroupait 13 maîtres d'équipage qui avaient répondu présent parmi les 40 équipages de lapin actifs sur le territoire national.

Etaient donc représentés : l'équipage le Balastrein, l'équipage de la Braconne, le rallye de l'Epine, l'équipage du Grain de Forêt, le rallye des Hates, le rallye Janot, le rallye Joli-Bois, l'équipage de Mont joui, l'équipage Morin, l'équipage Piqu'Hardi Touraine, l'équipage de la Plaine.

Les sujets abordés étaient nombreux et concernaient aussi bien l'action cynégétique, nos chiens et leur élevage, la réglementation, ou encore la perception de notre image au sein de notre corporation.

Ainsi, il apparait que l'utilisation des furets pendant le laisser-courre et le bouchage préalable des terriers sont les deux méthodes de chasse employées avec un égal succès par les équipages de lapin. Le bouchage des terriers est réalisé provisoirement avec les matériaux naturels rencontrés sur le territoire comme la terre ou les branchages. Les utilisateurs de furets considèrent que l'élevage de ce mustélidé permet de sélectionner des sujets de qualité, à la fois doux et actifs. Certains équipages privilégient les furets blancs, beaucoup plus visibles dans la végétation, mais les furets putoisés sont aussi appréciés pour leur vivacité. Concernant ce petit auxiliaire, bien des a priori doivent encore être écartés et l'étude de sa biologie particulière a fait des progrès remarquables, tout en laissant subsister des zones d'ombre concernant son métabolisme. Son alimentation fait également l'objet d'études très approfondies.

Parmi les races de chiens spécialisées dans la Vénerie du lapin, c'est le beagle qui se taille la part du lion, suivi par le basset fauve de Bretagne. Le basset artésien et le basset bleu de Gascogne sont moins employés. C'est aussi le cas du basset vendéen, du basset hound, du rarissime schwitzssois et de l'unique meute de teckels actuellement employée. Ces derniers chiens ne sont pas des chiens courants et ils n'appartiennent pas au sixième groupe. Il y a de bon sujets dans toutes ces races où des chiens chauds présentant beaucoup d'initiative seront comparés à des chiens plus ajustés et moins entreprenants, l'idéal étant d'équilibrer tous ces tempéraments. La finesse de nez demeure indispensable pour maintenir la voie la plus légère de tous les animaux de Vénerie, voie qui diminue lorsque la fatigue du lapin de chasse s'accentue. Cette voie s'estompe encore lorsque l'action intempestive du veneur vient contrarier notre émotif léporidé! La gorge de nos chiens doit également faire l'objet de toute notre attention.

Y a-t-il des chiens de change dans la voie du lapin ? Eh bien oui ! Ils ne sont pas nombreux mais il y en a dans certains équipages particulièrement bien créancés. Certains chiens refusent de chasser un lapin frais qui gicle sous leur nez.

L'alimentation canine, qui a fait des progrès considérables ces dernières années, permet de trouver sur le marché des croquettes parfaitement équilibrées. Certains équipages utilisent la viande de bœuf ou de volaille, fraiche ou cuite, nécessitant une préparation au chenil.

Tous les chiens des équipages sont vaccinés régulièrement. Certains équipages privilégient le tatouage, beaucoup plus rapidement identifié, au détriment de la puce électronique qui nécessite un lecteur pas toujours disponible.

Le poids de chiens au chenil varie de dix à trente chiens et chaque équipage élève en général une portée par an pour sélectionner un ou deux sujets.

Certains équipages chassent uniquement sur invitations dans plusieurs territoires privés. Sans parler des usages et des bonnes manières, la déontologie doit permettre d'éviter la détestable attitude de certains coucous qui se font inviter dans les territoires habituels d'un veneur bien intégré, au mépris de tous les efforts relationnels réalisés depuis fort longtemps par ce dernier! D'autres équipages bénéficient d'un territoire personnel couvrant une superficie de dix à cent hectares, spécialement aménagé pour le courre du lapin. Ainsi, la création de garennes artificielles, de chablis, de plantations de ronces ou de genêts, apporte un faisceau de conditions favorables au maintien d'une population de lapins qui profitera encore de l'entretien d'une prairie de gagnage. Il semble qu'il faille atteindre un certain niveau de population pour permettre à celle-ci de perdurer, compte tenu des épidémies de myxomatose et de V.H.D. Cette dernière maladie est capable d'anéantir un territoire, jonché de cadavres en vingt- quatre heures. Certains lapins arrivent à surmonter la myxomatose en paraissant immunisés. Ces sujets représentent des reproducteurs précieux pour le maintien du cheptel. Un piégeage maitrisé doit également être pratiqué.

Certains équipages de lapin souhaitent obtenir des licences en forêt domaniale. Il y a quelques années, le prix de ces licences était de 50 euros par demi- journée. Quatre ans plus tard, le prix de ces demi-journées atteignait 200 euros! Pour les maîtres d'équipage qui seraient intéressés, ils doivent contacter leur délégué régional afin de faire inscrire cette éventualité dans le cahier des charges de l'O.N.F.

Tous les participants conviennent que la vénerie du lapin doit impérativement respecter le code de la vénerie et de ses traditions. Le certificat de vénerie ne doit pas être obtenu avec la détestable arrière-pensée de prolonger à courre jusqu'au 31 Mars une saison commencée à tir au mois de Septembre! La Société de Vénerie impose un minimum de 6 chiens pour obtenir un certificat de vénerie au lapin. Les conditions d'obtention de ce certificat sont aussi rigoureuses que pour le courre de n'importe quel autre animal de vénerie. Chaque équipage doit toujours chasser en tenue, avoir ses couleurs, son bouton et sonner fanfares à chaque curée.

Sur le plan administratif, les équipages de lapin ont en général plus de 9 chiens au chenil et doivent donc obtenir une autorisation préfectorale afin de détenir une meute plus conséquente et pratiquer un élevage indispensable à son renouvellement. Les notions de nuisance sonore, de distance et de moyens compensatoires sont particulièrement épluchées par la D.D.T.M (Direction départementale des territoires et de la mer).

Comme il parait difficile à un équipage de 20 chiens de présenter en exposition un lot de 6 chiens au même titre qu'un équipage de 150 sujets, certains maîtres d'équipages s'interrogent sur la possibilité de présenter un lot de 3 chiens. Nos instances nationales auront sans aucun doute à s'exprimer sur ce sujet. D'autres s'interrogent sur le fait que les équipages de petite vénerie cotisent au club du chien d'ordre sans en tirer beaucoup de reconnaissance. Ainsi, lorsque la Société de Vénerie organise un concours canin, les chiens d'ordre se taillent la part du lion, alors que les autres chiens de meute

sont pratiquement ignorés ! Aussi, les participants au colloque ont émis le souhait de voir le club du chien d'ordre se transformer en club du chien de vénerie, c'est-à-dire en club représentant toutes les meutes de chiens qui chassent à courre, et uniquement à courre! Bien entendu, ce souhait ne concerne pas l'action des différents clubs de race qui représentent tous les modes de chasse au chien courant, de la battue au chien de sang!

L'ambiance cordiale et la pertinence des interventions allaient prolonger ce colloque de la vénerie du lapin jusqu'à 18 heures 30, et même rebondir sur le chemin du retour, en évoquant, avec compétence, des anecdotes d'hier pour exalter la passion de demain : la passion du lapin, bien-sûr!

Jean-Charles Morin.